



## **Direction de la Voirie et des Déplacements**

**2024 DVD 53** Actions contribuant à l'apaisement et au partage de l'espace public inscrits dans le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » - Subventions aux associations (31 000 euros en fonctionnement)

### **PROJET DE DELIBERATION**

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mes chers collègues,

Paris a au fil du 20e siècle, adapté les aménagements de l'espace public à la circulation automobile en cohérence avec un code de la route principalement construit sur des règles de comportement pour les automobilistes et l'objectif de fluidifier la circulation. Au tournant des années 2000, un changement de paradigme est apparu avec la redistribution des espaces au profit des transports publics et des modes actifs. En même temps, la réglementation évoluait vers le principe de prudence à l'égard des usagers vulnérables et la définition de nouvelles zones de circulation en milieu urbain : aire piétonne, zone 30, zone de rencontre.

Le rééquilibrage de l'usage de l'espace public en faveur des piétons et des cyclistes, le développement de nouveaux moyens de déplacement, la diminution de l'usage et de la possession de la voiture individuelle..., transforment non seulement le paysage urbain parisien mais l'usage qui en est fait. Ainsi, l'évolution des modalités d'usage de cet espace parisien doit inévitablement s'accompagner d'un apprentissage pour un véritable changement de comportement vers un meilleur partage de l'espace public, le développement du respect mutuel de tous les usagers et le rappel de la nécessité de redoubler de vigilance en faveur des plus vulnérables.

Dans la lignée de la lutte contre la pollution, de la réduction du trafic motorisé au profit des modes de déplacements doux, du déploiement des mobilités actives, de la ville du quart d'heure, le Code de la rue et le plan « Paris : priorité Piéton ! » contribuent à cette démarche de partage de l'espace public en redonnant une place centrale aux usagers les plus vulnérables. Ces programmes s'intéressent autant aux déplacements à pied qu'à l'hospitalité des espaces publics et à la diversité des usages. En ce sens, le tissu associatif contribue à la diffusion aux plus proches des usagers des principes et des recommandations du Code de la rue et du plan « Paris : priorité Piéton ! », et assure une pratique inclusive du territoire parisien en axant plus particulièrement ses actions au sein des quartiers politiques de la Ville.

Dans ce cadre, il vous est proposé de financer en 2024 les 8 projets associatifs suivants:

- 1) **Rue de l'Avenir**

Depuis 1988, l'association Rue de l'avenir dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, Paris 14e, se définit à la fois comme un laboratoire d'idées et un organisme d'éducation populaire qui milite pour des villes plus sûres, plus solidaires et plus agréables à vivre. L'association mène des actions visant d'une part, à faire adopter des mesures de modération de la circulation motorisée et de protection du cadre de vie urbain et d'autre part, favorisant la sécurité des usagers dans leurs déplacements. Elle conduit des actions éducatives et pédagogiques en direction de l'ensemble des usagers de l'espace public et plus particulièrement au bénéfice des plus vulnérables (enfants, jeunes, personnes âgées...) en organisant leur participation à divers échanges sur ces thématiques (animation, information, activités diverses ...). En 2023, Rue de l'Avenir a débuté un projet de communication, en lien avec les conflits piéton/cycle et piétons/trottinettes, qui se concrétisera à l'été 2024, par la diffusion d'une dizaine de capsules vidéo d'une à deux minutes, accessibles par smartphone.

En 2024, Rue de l'Avenir, propose de poursuivre ses actions de communication en diffusant via différents canaux, des supports de communication « Ville apaisée quartiers à vivre » auprès de 80 associations et instances de dialogues et de concertation locales présentes dans les arrondissements parisiens. Le projet comprend également une diffusion auprès de 200 représentants de la vie économique locale d'une fiche argumentée sur l'impact de la marche pour la vie économique locale.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en fonctionnement

## **2) 60 Millions de Piétons**

L'association 60 Millions de Piétons dont le siège social est situé au 22 rue Deparcieux, Maison de la Vie Associative et Citoyenne, Paris 14e, œuvre dans la défense et la sauvegarde des droits du piéton dans tous les domaines notamment lors de l'élaboration des décisions sur les projets d'équipement, d'aménagement de voirie ou de réglementation pouvant les concerner, la promotion des déplacements à pied et de l'accessibilité de l'espace public aux piétons, la promotion ou la réclamation de toute mesure de nature à favoriser directement ou indirectement le respect de l'affectation des trottoirs à la circulation des piétons, la lutte contre les décisions réglementaires ou individuelles portant atteinte à la sécurité des piétons, notamment sur les emplacements normalement affectés à leur circulation, la participation à la lutte contre l'insécurité routière, dans tous les lieux où les piétons sont concernés, par toute action de formation, d'éducation,...

En 2024, 60 Millions de Piétons, propose d'accompagner la ville de Paris dans sa politique en faveur des piétons. Ses actions sont déclinées en lien avec son expertise piétons intégrant les spécificités du territoire parisien, au travers de diagnostics de marchabilité d'une rue ou d'un quartier, orientés sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap et de propositions de pistes de solutions pour remédier aux difficultés rencontrées, ou encore par le biais de formations à destination de divers publics notamment la sensibilisation aux vertus de la marche des enfants et de leurs parents en partenariat avec la Sécurité Routière ou encore des agents de la Police municipale avec l'objectif de leur donner une culture piétonne dans leurs actions préventives.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en fonctionnement

## **3) A Place Égale**

L'association A Place Égale dont le siège social est situé 15 rue la Vieuville Paris

18<sup>e</sup>, a pour but de promouvoir l'égalité femmes/hommes, de soutenir les droits des femmes et de faire reculer les violences de genre, qu'il s'agisse de violences dans l'espace public, au travail ou à la maison.

En 2024, l'association poursuivra sa collaboration avec la ville de Paris et réalisera des actions de sensibilisation/formation sur le thème genre et espace public à travers l'organisation et l'accompagnement de marches exploratoires pour la liberté et la tranquillité des femmes dans l'espace public. Elle finalisera en partenariat avec un graphiste la mise en forme, la mise en ligne, l'impression et la diffusion du guide méthodologique réalisé en 2023, guide qui servira de support de formation et d'accompagnement d'actions en faveur de l'égalité an l'espace public.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en fonctionnement

#### **4) Le Picoulet (11e)**

Le Picoulet est une association dont le siège social est situé au 59 rue de la Fontaine au Roi Paris 11e, qui gère la « maison de quartier » du même nom afin d'en faire un lieu de solidarité et de culture populaire. À ce titre, elle mène une action globale ayant pour principe de base de favoriser la mixité, l'autonomie et la participation des personnes auxquelles elle s'adresse, à travers des activités d'animation transgénérationnelle, de formation et de réflexion pour un public notamment marginalisé ou isolé. Depuis de nombreuses années, l'association anime des rues aux écoles/rues aux enfants et étend cette activité à de nouveaux espaces.

En 2024, l'association propose de poursuivre ses animations régulières au bénéfice des enfants, des parents et de l'ensemble des habitants, sur le modèle des « Rues aux enfants, rues pour tous » sur le quartier Belleville /Fontaine du Roi (impasse Pivert, rue Houdin, rue de la présentation...) en lien avec les diverses structures du quartier (annexe conservatoire, kiosque citoyen, acteurs associatifs, centres de loisirs, régie de quartier...)

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en fonctionnement

#### **5) La Fabrique des petits hasards (11e)**

La Fabrique des petits hasards est une association dont le siège social est situé au 5 boulevard du Bois le Prêtre Paris 17e, qui a pour but l'activité artistique, la création, la production, la diffusion de spectacles vivants et l'organisation de formation, de conférences, de stages et d'ateliers artistiques.

En 2024, l'association propose de s'adapter aux besoins du quartier dans un objectif d'appropriation de l'espace public par les habitants. Ainsi, la fabrique des petits hasards prévoit la réalisation d'une pièce théâtrale dans laquelle la dimension de partage de l'espace public sera inscrite, et qui sera présentée dans la dynamique d'animation « rue aux enfants, rue pour tous » en collaboration avec le centre social Le Picoulet.

Montant de la subvention proposée : 1 000 € en fonctionnement

#### **6) Fédération Léo Lagrange Nord-Ile de France (14<sup>e</sup>)**

Depuis sa création en 1950, la fédération Léo Lagrange dont le siège social est installé au 27 rue Amiral Courbet à Amiens, a considérablement évolué, mais sans jamais perdre ses combats initiaux pour une société plus tolérante, plus juste, plus

solidaire et plus responsable, la promotion de l'engagement personnel et collectif, la démocratisation de la culture, des loisirs et de toutes formes éducatives et le rapprochement des hommes et des femmes dans un esprit de compréhension réciproque et d'amitié fraternelle.

Sur le quartier de la porte de Vanves, l'association intervient avec le centre socioculturel Maurice Noguès dont elle a la gestion. Son action a débuté par un diagnostic de territoire qui a fait émerger plusieurs priorités, et principalement celle de sa nécessaire réappropriation par tous les types de publics, puis s'est poursuivie par des ateliers de réflexion et de création sur le développement des usages sur le quartier avec la création en 2022 du collectif de la place Marthe Simard. Les membres de ce collectif, à des fins d'amélioration du lien social et du cadre de vie, ont continué leur réflexions d'embellissement des espaces publics environnants, d'animations du quartier, de création d'espace de vie partagés et de développement de la vie du territoire en y associant et impliquant tous les secteurs intergénérationnels du centre socioculturel Maurice Noguès, en concertation et avec la participation des habitants, des commerçants et des associations environnantes.

Pour 2024, l'association propose de reconduire les actions du collectif Porte de Vanves qui s'est donné pour missions de travailler sur l'amélioration du cadre de vie des habitants toujours en concertation et avec la participation des habitants et des associations environnantes et d'améliorer le lien social en organisant des événements collectifs concertés et communs dont notamment parmi les activités programmés, l'organisation d'ateliers de restauration et de réparation de vélos.

Montant de la subvention proposée : 1000 € en fonctionnement

## **7) Home Sweet Mômes (18<sup>e</sup>)**

Home Sweet Mômes dont le siège social est situé au 9 rue Saint Bruno à Paris 18<sup>e</sup>, est un café des enfants implanté sur le quartier de la Goutte d'Or, un lieu convivial et de rencontre pour contribuer à la promotion de la mixité sociale. C'est un lieu ouvert à tous, dans l'intérêt des enfants de 0 à 18 ans, sans aucune exclusion (âge, sexe, nationalité, condition sociale, handicap). Les journées du Café sont pensées autour d'espaces d'animation pour le partage d'instant privilégiés entre toutes générations confondues, de jeux libres organisés par des parents, des bénévoles et/ou des intervenants professionnels et de moments de convivialité (pauses, déjeuner et goûter).

Depuis le mois de mars 2018, l'association élabore en co-construction avec les habitants une programmation pour animer plus de 9 rues aux enfants en s'attachant à proposer une programmation intergénérationnelle pour favoriser la rencontre. Ce projet a impact sociétal et environnemental et s'inscrit dans un mouvement national porté par le Collectif "Rue aux Enfants, Rues pour Tous" auquel l'association est membre actif.

Home Sweet Mômes propose de poursuivre son action en célébrant pour cette saison 2024, le sport à travers des propositions artistiques, culturelles, sportives et participatives sur l'espace public. Avec les jeux olympiques et paralympiques à Paris, l'enjeu est de permettre aux habitants des quartiers populaires d'être dans l'ambiance et de vivre pleinement les jeux. Du printemps à l'automne 2024, de la rue Emile Duployé, en passant par la rue Richomme et la rue d'Oran, les

animations feront vibrer à la Goutte d'Or, la devise des jeux : plus vite, plus haut, plus fort-ensemble.

Montant de la subvention proposée : 9 000 € en fonctionnement

#### **8) Rosa Parks (18e et 19e)**

Rosa Parks est une association dont le siège social est implanté au 219 boulevard Mac Donald Paris 19<sup>e</sup> qui a pour objet principal d'animer et de gérer le centre social et culturel situé porte d'Aubervilliers en s'inscrivant dans le mouvement de l'éducation populaire. Son périmètre d'action s'étend de la porte de la Villette à la porte de la Chapelle ainsi que sur les quartiers limitrophes. L'association participe à l'animation locale, favorise les échanges entre générations, les cultures et les milieux sociaux ainsi que l'égalité des droits des femmes et des hommes et aide à construire une identité partagée de ce territoire.

Depuis 2018, Rosa Parks organise dans les quartiers Charles-Hermite et Macdonald-Émile Bollaert, l'animation de rues aux enfants (radio, maquillage, goûter partagé, coin lecture, activité zumba, activité scientifiques, atelier réparation vélo ...) en coordonnant diverses associations locales.

En 2024, le centre social et culturel Rosa-Parks souhaite renforcer son intervention sur le quartier Charles Hermite et le quartier Macdonald en offrant une fois par mois un espace d'animation sur l'espace public pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 17 ans sur les quartiers ciblés et faire de l'espace public un espace apaisé de rencontres et d'échanges.

Montant de la subvention proposée : 4 000 € en fonctionnement

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à attribuer des subventions d'un montant de 31 000 euros en fonctionnement aux 8 associations précitées et à signer les conventions correspondantes.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris